



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

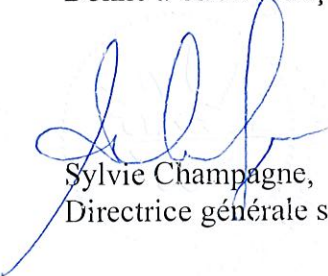
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale secrétaire trésorière de la susdite municipalité, que :

Le règlement 2018-224 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté le 05 février 2018.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 14^e jour de février 2018.



Sylvie Champagne,
Directrice générale secrétaire-trésorière